

Grand Conseil

Question Louis Duc

936.06

Enquête à la police de sûreté

DSJ

En date du 27 avril dernier, l'inspectrice de la brigade des mineurs qui avait déposé son arme à mon domicile est entendue au centre de Granges-Paccot.

Absolument incompréhensible pour une enquête qui se devait d'être d'une impartialité totale. Comment se fait-il que M. Perler, chef de la sûreté et donc concerné par les accusations portées par les deux inspectrices et de plus sur un départ annoncé, se mue en poseur de questions et soit désigné avec l'adjoint du Commandant pour mener l'enquête ?

D'ailleurs, l'inspectrice en question n'a pas été dupe et a refusé de répondre aux questions du chef de la police de sûreté !

Ce n'est en tout cas pas de la polémique mais cette autorité susmentionnée n'a rien à diligenter une quelconque audition ou enquête de personnes concernées par l'audit ; il s'agit de jouer une neutralité absolue !

7 mai 2006

(Sig.) Louis Duc, député